



Réglementation 2026 – Junior

Notez bien : Les règlements de Baseball Canada et les règlements de régie de Baseball Québec sont appliqués dans la LBRQ. Les seules exceptions sont décrites sur cette page.

JUNIOR AA

1. Durée des parties :

Les parties sont à finir

2- Parties nulles

Il n'y a pas de partie nulle au niveau junior AA. En manches supplémentaires, on utilisera la règle 40.7 des règlements de régie de Baseball Québec. Le frappeur dont c'est le tour au bâton prend place au bâton. Le frappeur précédent dans l'alignement va au 1^{er} but et le précédent prend place au 2^e.

3. Transmission des résultats

À partir de 2026, toutes les équipes devront s'assurer que le résultat de leurs parties locales soit entré dans Spordle. Le classement généré par Spordle sera la version officielle. Pour la région de Québec, les résultats seront entrés par le marqueur. Pour les équipes de l'extérieur de la région, ils devront nommer un responsable pour le faire. Dans Spordle, il faudra entrer les informations suivantes :

- 1- Le résultat de la partie
- 2- Les joueurs présents au match
- 3- Téléverser la feuille de match
- 4- Entrer les informations concernant les expulsions s'il y a lieu.

Une procédure exacte vous sera envoyée d'ici le début de la saison.

4. Utilisation de l'avant champ

Contrairement aux autres niveaux dans la région de Québec, les équipes peuvent utiliser l'avant champ avant le match. L'équipe locale pourra utiliser l'avant champ de 30 minutes avant le match à 20 minutes avant le match. L'équipe visiteuse de 20 minutes avant le match à 10 minutes avant le match.

Remise des parties en cas de pluie

Pour les parties dans la région de Québec, les coordonnateurs associatifs ont la responsabilité de prendre la décision et communiquerons avec les entraîneurs pour les aviser. Pour les équipes du Bas-St-Laurent, ils doivent désigner un responsable et contacter les entraîneurs des équipes visiteuses pour leur transmettre la décision. Une date de remise de partie devra être envoyée à operations@baseballregionquebec.com.

6. Nombre de joueurs pour débiter une partie

Il faut 9 joueurs pour débiter une partie au niveau junior AA

7. Alcool et drogues

Il est formellement interdit à tout joueur ou entraîneur de consommer de l'alcool avant et pendant les matchs. Une suspension d'une partie sera imposée à la première offense, 3 parties à la 2^e offense.

8. Suspension et appels

Le préfet de discipline de la LBRQ prend en charge les expulsions simples alors que le comité de discipline prendra en charge les expulsions de plusieurs parties. Le comité d'appel de la région s'occupe des dossiers d'appel. Voir la procédure de discipline qui est publiée dans la section documents du site de la LBRQ.

9. Langage ordurier

Lors de la lecture du rapport d'expulsion, le préfet de discipline peut à sa discrétion ajouter 1 partie de suspension pour langage vulgaire ou excessif.

10. Roulement des suspensions pour une période de 2 ans

Afin de diminuer les comportements déplacés sur les terrains, la LBRQ considèrera les suspensions de l'année précédente comme une suspension dans l'année en cours. Donc, si un entraîneur a été suspendu l'année précédente, une suspension dans l'année en cours sera considérée comme une 2^e suspension et représentera 3 parties automatiques, tel que le stipule la règle 55.1. (Les articles touchés par cette nouvelle règle sont les articles 55.1, 55.2, 55.3, 55.4, 55.5 et 55.7)

11. Nombre de partie afin d'être éligible pour les séries éliminatoires

Pour participer aux séries, un joueur doit avoir joué 6 parties avec son équipe en saison régulière. Un joueur pourra demander à la LBRQ une exception s'il a été blessé ou s'il a voyagé à l'extérieur de la province pendant une longue période. Les réservistes évoluant au niveau 18U ne sont pas concernés par cette règle. Un remplaçant provenant d'une autre ligue junior le sera cependant.

12. Nombre de partie afin d'être éligible pour les séries éliminatoires (Joueurs junior élite)

- 1- Un joueur évoluant junior élite ne devra pas avoir lancé plus de 20 manches en saison régulière afin de pouvoir lancer durant les séries éliminatoires junior AA.
- 2- Un joueur évoluant junior élite ne devra pas avoir obtenu plus de 45 apparitions au bâton en saison régulière afin de pouvoir participer aux séries éliminatoires junior AA en tant que frappeur.

*Une exception à cette règle pourrait être permise par la ligue dans le cas d'un joueur qui a été libéré par son équipe junior élite avant le 9 juillet et qui se retrouve sans endroit où jouer. Le comité de gestion de la ligue prendra cette décision.

**Un joueur ayant évolué au niveau professionnel ou ayant joué à temps plein junior élite pourrait ne pas pouvoir participer aux séries éliminatoires junior AA. Le comité de gestion de la ligue prendra cette décision.

13. Joueurs de 23 ans a la catégorie junior AA

Les règles de régie permettent aux joueurs de 23 ans qui ont joué l'année dernière de jouer junior A, mais pas AA. Toutefois, à la suite d'une autorisation spéciale de Baseball Québec, ceci sera permis au niveau junior AA (3 joueurs maximum par équipes). Ces joueurs ne sont pas considérés comme des joueurs sous-classés et pourront lancer.

14. Format des séries

Des séries 2 de 3 et 3 de 5 seront utilisées pour les séries éliminatoires. Le format exact sera décidé chaque année en fonction du nombre d'équipe et communiqué aux équipes en temps opportun.

15. Comportement de non-membre (Spectateurs) et musique lors des parties

a) Comportement de non-membre : Un officiel peut cesser temporairement la poursuite de la partie s'il juge que des comportements/commentaires provenant de l'extérieur du terrain nuisent au bon déroulement de la partie. La gestion de cette situation se fait en 2 étapes :

1. Appeler un temps d'arrêt, Aviser l'entraîneur-chef ou son remplaçant qu'il doit intervenir pour faire cesser les comportements ou propos extérieurs de ses parents et qu'une seconde intervention amènera son expulsion.
2. Appelez un temps d'arrêt et aviser l'entraîneur chef ou son remplaçant qu'il est expulsé en vertu d'une suspension automatique (55.1)

Si même avec une expulsion, la situation se poursuit, les officiels peuvent suspendre les autres membres de l'équipe d'entraîneur jusqu'à cesser la partie s'il n'y a plus d'entraîneur et l'équipe en défaut perd la partie.

Cette règle s'applique dans toutes les catégories.

La LBRQ n'appliquera pas la règle 57 de baseball Québec qui stipule d'expulser les 2 entraîneurs ou leurs remplaçants.

b) Musique : Une équipe est autorisée de mettre de la musique lors des parties. Cependant, ils doivent le faire uniquement pendant les arrêts de jeu. Il est aussi interdit de faire un choix de musique au détriment de l'équipe adverse. Si l'organisation de l'évènement met de la musique (par le marqueur ou un annonceur), il sera alors interdit pour les parents d'en mettre par respect pour l'organisation.

Si les balises concernant la musique ne sont pas respectées, les officiels sont en droit d'intervenir en utilisant la même procédure qu'en cas de spectateur qui nuit au déroulement du match, donc un avertissement à l'entraîneur de l'équipe concernée suivi d'une expulsion si récidive

16. Bâtons

Les bâtons de bois seront utilisés en 2026

JUNIOR A

1. Bâtons

Les bâtons de bois seront utilisés en 2026

2. Règles de jeu

Les règles de jeu utilisées au junior A sont les mêmes qu'au niveau 18UA à l'exception de l'utilisation obligatoire des bâtons de bois ainsi que les règles de lanceurs. Voir l'aide-mémoire des règlements et les règles particulières de la LBRQ pour plus de détails. Les règles particulières de la LBRQ s'appliquent aussi au junior A.

3. Parties nulles

Il peut y avoir des parties nulles au niveau junior A